

Communiqué de presse

Demandes d'aide au suicide

Une directive pour soutenir le personnel médico-soignant

Sion, le 3 mars 2016 - Confronté comme tous les grands hôpitaux à des demandes d'aides au suicide, l'Hôpital du Valais s'est doté d'une directive qui permet au personnel médico-soignant de donner une réponse appropriée au patient sur cette question délicate.

La mission principale de l'Hôpital du Valais reste de soigner. Les soins dispensés peuvent être de nature curative, dans le but d'améliorer ou de restaurer la santé, ou de nature palliative, dans le but de soulager les souffrances et d'accompagner les patients qui ne peuvent plus être guéris.

L'assistance au suicide n'est pas considérée comme un acte de soin et n'est pas reconnue comme faisant partie des missions de l'hôpital public. La directive édictée en la matière permet cependant aux professionnels de l'Hôpital du Valais de prendre en considération des situations exceptionnelles pour lesquelles il n'existerait pas d'autre alternative pour respecter l'autonomie du patient et pour lequel il ne serait plus envisageable de décéder ailleurs qu'à l'hôpital.

Ces situations d'exception seront appréciées dans une perspective éthique et systématiquement soumises pour avis au Conseil d'éthique clinique de l'Hôpital qui conseillera et soutiendra les soignants dans leurs décisions. Le cas échéant et quoi qu'il en soit, les soignants de l'Hôpital du Valais ne participeront pas directement à ce geste.

La directive respecte le cadre donné par le droit fédéral, les directives de l'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM) et les recommandations de la Commission cantonale valaisanne d'éthique médicale (CCVEM) en la matière. Elle permet au personnel médico-soignant de se référer à une synthèse du cadre juridique et éthique dans ce domaine. Une unanimité s'est dégagée d'une consultation des professionnels de l'Hôpital du Valais : directions médicales, directions des soins et collèges des médecins estiment qu'ils peuvent travailler avec cette directive.

Pour de plus amples informations:

Prof. Eric Bonvin, directeur général de l'Hôpital du Valais, 027 603 67 27.